

Bussus-Bussuel : sauvegarder les ruines d'Hémimont

Au nom du respect du patrimoine local, du respect aussi pour le travail des parents, des grands parents et des ancêtres, le conseil municipal de Bussus-Bussuel montre un exemple que beaucoup de petites communes rurales pourraient suivre, à moindre coût, pour la sauvegarde d'une part de leur histoire. En effet, après de nombreuses années d'études, de projets, la protection des ruines de la chapelle d'Hémimont (XV^e, XVI^e siècles) et du moulin de pierre (XVII^e) va être prochainement entreprise.

Dix bénéficiaires du R.M.I. ont été sélectionnés pour mener à bien ce chantier qui s'étalera, à mi-temps, sur une année. La volonté de favoriser l'emploi a rejoint celle de sauvegarder un patrimoine en voie de disparition sous le lierre et les ronces et de tenter de maîtriser l'irréparable outrage du temps.

Depuis de nombreuses années, ce dossier était régulièrement discuté en conseil municipal, mais le budget ne permettait pas de le faire aboutir.

Un dernier montage financier a finalement permis à la commune de viser son double objectif, social et culturel, en écartant tout risque pécunier, en n'étant que coordinateur entre les différents partenaires (Etat, mission R.M.I., A.N.P.E., conseil régional, conseil général) et en utilisant les fonds collectés par le groupe des « Amis de la chapelle d'Hémimont » en place depuis 1979.

On recherche des moëllons

Ces derniers coordonneront le déroulement et l'ap-



L'antique chapelle-ermitage d'Hémimont avant sa ruine. (Aquarelle O. Macqueron, 12 novembre 1859.)

provisionnement du chantier et font d'ores et déjà appel aux bonnes volontés qui prêteront du matériel, fourniront ou transporteront à pied d'œuvre les matériaux divers nécessaires : pierres de récupération, pierres de taille, tufs, grès, silex, briques anciennes, pour remonter les murs du moulin et de la chapelle suivant les techniques ancestrales (1).

Il faut noter que le site de la chapelle et du moulin d'Hémimont a été particulièrement remarqué dans l'ensemble des sites du Ponthieu-Marquenterre illuminé » qui vient de recueillir un prix national.

A ce titre, M. Luc Abend, animateur des « Amis de la chapelle d'Hémimont » a été reçu dernièrement avec une délégation du Ponthieu par M. Jacques Toubon, au ministère de la Culture, à Paris (voir notre édition du 5 novembre).

Au cours de la dernière réunion du conseil municipal, durant laquelle cette décision de chantier fut prise, les élus ont également voté le budget supplémentaire, qui s'équilibre à 71 386 F en fonctionnement et sans modification en investissement.

Une discussion s'est enga-

gée sur les évolutions prévisibles des conditions d'élimination des déchets, à partir de la taxe de 20 F par tonne d'ordures prélevée par l'A.D.E.M.E., qui correspond à une participation supplémentaire de 8 F par habitant au service d'ébouage du S.I.V.O.M.

La collecte et le traitement des ordures ménagères vont être profondément modifiés dans les années qui viennent, ce qui amène le conseil municipal à réfléchir à un prélèvement plus juste de la redevance pour les ordures qui est actuellement payée sur les taxes locales. Le conseil va réfléchir à l'individualisation de cette taxe ou redevance par famille ou par maison et son application pourrait prendre effet en 1995. Ce système est déjà appliqué dans beaucoup de villages. Le coût global ne serait pas modifié, mais la répartition serait différente.

Le dernier point porté à l'ordre du jour de cette réunion fut consacré au projet de travaux de réfection de la toiture de l'église. Ils seront prochainement réalisés par l'entreprise Brailly, de Gorenflou.

J.D.

(1) S'adresser à la mairie au 22.28.03.53.

CP 15/11/93